

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 10 février 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 4 pouvoirs	02 février 2026	03 février 2026

N° délibération	Objet
2026-005	Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL période 2026-2029

Le 10 février 2026 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Philippe ROBERT-DANTEC, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Anne ROLLAND

Considérant l'intérêt public local de proposer des modes d'accueils et des animations de loisirs sur les temps extra-scolaires à destination du public 03–17 ans, d'accompagner des projets et de permettre l'information jeunesse à destination du public 11–30 ans, d'animer la vie sociale à destination du public parental et familial, d'accompagner les modes de garde petite enfance et de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association EPAL, à savoir l'organisation des accueils et des animations à destination du public petite enfance, enfance, jeunesse et famille sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le programme d'actions proposé par l'association participe à cette politique locale ;

Il est rappelé que les actions d'animation à destination des différents publics (petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale, ...) mise en place sur le territoire de la communauté de communes ont fait précédemment l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL sur la période 2022-2025.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique les différentes animations à savoir :

1. L'Animation et la gestion de deux structures péri et extra-scolaires enfance, en déclaration Accueil Collectif de Mineurs, avec organisation de séjours de vacances.
2. L'Animation et la gestion de plusieurs structures péri et extra-scolaires jeunesse, en déclaration Accueil Collectif de Mineurs, avec organisation de séjours de vacances.
3. L'Animation et la gestion d'un service jeunesse/info jeunesse 11-30 ans « en aller-vers »
4. L'Animation et la gestion d'une école de sports et d'une base de loisirs
5. L'Animation et la gestion d'un Relais Petite Enfance
6. L'Animation et la gestion d'un Centre Social itinérant
7. L'animation et la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent
8. L'animation et la gestion d'un dispositif CLAS jeunesse
9. La coopération des actions petite-enfance, enfance, jeunesse, famille par l'accompagnement du projet local, des élus et de l'équipe EPAL en lien avec la Convention Territoriale Globale

La Collectivité contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

La convention est conclue pour une durée de 48 mois sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver la proposition de convention pluriannuelle d'objectifs présentée avec l'association EPAL relative à l'organisation des accueils et des animations à destination du public petite enfance, enfance, jeunesse et famille sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté
- D'établir cette convention pour une durée de 4 ans (2026-2029)
- D'autoriser le président à signer cette convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

